

Droits de première inscription

Premier enfant du foyer	1 000 EUR
À partir du deuxième enfant	500 EUR

➔ Le règlement des droits de première inscription est nécessaire pour valider l'inscription.

Cotisations d'écolage

	Facturation annuelle Total année scolaire	Facturation trimestrielle			Facturation mensuelle	
		Total année scolaire	1 ^{er} trimestre	2 ^e et 3 ^e trimestre	Total année scolaire	Montant mensuel
Maternelle <i>PS, MS, GS</i>	5 238 EUR	5 400 EUR	2 160 EUR	1 620 EUR	5 400 EUR	540 EUR
Élémentaire <i>CP, CE1, CE2, CM1, CM2</i>	5 481 EUR	5 650 EUR	2 260 EUR	1 695 EUR	5 650 EUR	565 EUR
Collège <i>6^e, 5^e, 4^e, 3^e</i>	6 451 EUR	6 650 EUR	2 660 EUR	1 995 EUR	6 650 EUR	665 EUR
Lycée <i>2^e, 1^{er}, T^{er}</i>	6 451 EUR	6 650 EUR	2 660 EUR	1 995 EUR	6 650 EUR	665 EUR

Règlement avant le 15 sept. 2024

1^{er} trimestre : 40% de septembre à décembre
2^e trimestre : 30% de janvier à mars
3^e trimestre : 30% d'avril à juin

10 mensualités de septembre à juin.

Autres prestations

	Tarif annuel (septembre - juin)
Garderie <i>1 heure / semaine</i>	64 EUR
Étude surveillée <i>1 heure / semaine</i>	90 EUR
Activités variées (maternelle) <i>1,5 heures / semaine</i>	115 EUR
Accompagnement FLSCO (CP) <i>1 heure / semaine</i>	154 EUR
Activité artistique, culturelle et sportive <i>1 heure / semaine</i>	154 EUR
Association sportive (AS) Forfait pour 2 créneaux Créneaux supplémentaires	154 EUR 38 EUR
Petit conservatoire de musique Pratique instrumentale et collective Découverte musicale (CP) Chorale	705 EUR 538 EUR 154 EUR

➔ Les conditions de facturation, de remise et de règlement se trouvent dans le Règlement financier de l'établissement.

➔ Les frais d'examen obligatoires sont inclus dans les cotisations d'écolage : diplôme national du brevet (3^e) et baccalauréat général (épreuves de 1^{er} et épreuves de T^{er}).

➔ Une caution de 125 EUR est due pour tous les collégiens.

La Cheffe d'établissement


Corinne GACEL

Le Président de la Curatelle


Jean-Claude FEDOU